

Dialogue

Bulletin d'Informations Municipales

CAUDRY



Après avoir quitté
le **Château "Académique"**,
les élèves nous rendent visite
le Samedi 22 Juin



Election de Miss Caudrésis
2002

Budget Communal 2002page 1

Vie Sportive.....page 2

Vie Culturelle.....page 3

Agenda.....page 4 et 5

Vie Locale.....page 6 à 9

Urbanisme.....pages 10 et 11

Travaux.....pages 12 et 13

Dossier
"Le respect, ça change la vie"
.....pages 14 à 16

Vie Associative
.....pages 17 à 19

Bloc-Notes.....page 20

En Bref.....page 21

Commerce & Artisanat
.....page 22

Vie des Seniors.....page 23

Vie Scolaire.....page 24

Chères Caudrésiennes,
Chers Caudrésiens,

En raison des élections législatives
des 9 et 16 juin prochains,
la réglementation électorale limite fortement
la communication institutionnelle
des élus locaux, candidats à une élection.

Soucieux de respecter strictement
cette obligation légale, je n'ai pas,
contrairement à l'habitude,
rédigé d'éditorial.

Néanmoins, je vous informe
que nous avons eu le 1er prix départemental
spécial du fleurissement d'automne
des villes fleuries dans la catégorie
10 001 à 15 000 habitants.
Il nous faut gagner notre 1ère fleur,
aussi je vous demande d'embellir
et de fleurir vos maisons et jardins,
de mettre en peinture, de planter et de semer.

Cordialement

Le Maire,
Conseiller Général du Nord
Guy BRICOUT

Ce qu'il faut savoir

S'il est, par excellence, une séance de Conseil Municipal d'une importance toute particulière, c'est celle, à juste titre, où le budget primitif de la commune est débattu et voté.

En effet, le budget retrace les différents postes de dépenses et notamment les investissements et travaux de proximité que la Ville compte réaliser chaque année. Il indique également les recettes (impôts et emprunts) destinées à les financer.

Globalement, et en parlant encore en francs bien que nous soyons passés à l'Euro depuis le 1er Janvier, le budget 2002 se présente comme suit :

Budget total :	198 968 354 F	(30 332 530 euros)
dont fonctionnement :	124 868 223 F	(19 036 038 euros)
investissement :	74 100 131 F	(11 296 492 euros)

Plusieurs éléments méritent d'être soulignés, à savoir :

1/ la stabilité des taux d'imposition

Nous avons reconduit, en 2002, les taux d'imposition de l'année 2001 :

Soit :	Taxe d'habitation :	16,86 %
	Taxe Foncier bâti :	16,83 %
	Taxe Foncier non bâti :	39,04 %
	Taxe Professionnelle :	17,32 %

Je tiens à vous signaler que nos taux sont parmi les plus bas du Sud du Département. En effet, sur 18 communes de plus de 10 000 habitants situés dans le Valenciennais, l'Avesnois et le Cambrésis, notre ville se classe :

- 17ème pour la taxe d'habitation
- 18ème pour la taxe sur le foncier bâti
- 16ème pour la taxe sur le foncier non bâti
- 12ème pour la taxe professionnelle

2/ un effort important en matière d'investissement

Effectivement, la section d'investissement est en sensible augmentation par rapport à 2001. Afin d'améliorer sans cesse le cadre de vie de la population, notre commune a engagé un programme soutenu de dépenses d'équipement notamment en matière de travaux de voirie, de construction.

Cependant, il faut savoir que bon nombre d'opérations sont lancées parce que la Ville a obtenu des subventions de l'Etat, la Région, le Département ainsi que des Fonds Européens.

3/ une commune pénalisée au niveau de l'attribution de certaines dotations de l'Etat (D.G.F. et D.G.E.)

En matière de fonctionnement, à côté de la recette principale que les impôts locaux constituent, les communes perçoivent une aide de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).

A ce titre, CAUDRY percevra cette année, une somme de 11 026 210 F (1 680 935 euros). Cependant, cette dotation aurait dû être bien plus importante. En effet, une étude statistique concernant des communes du Nord de 10 000 à 20 000 habitants indiquait que, pour l'année 2000, cette D.G.F. s'élevait à :

- * 884 F / habitant pour Caudry
- * 1 426 F / habitant pour la catégorie démographique 10 000 - 20 000 habitants soit une différence de 542 F / habitants.

Faites vos comptes, si on multiplie cette différence par notre population (13 697 hts), il nous manque, au niveau de cette D.G.F. versée par l'Etat, une somme d'un peu plus de 7 millions de francs (7 423 774 F).

D'où vient ce manque ? Il trouve son origine dans une loi du 31 décembre 1993 qui est venue réformer la DGF en faisant jouer la solidarité nationale en faveur des communes pauvres et défavorisées.

Pour être dans ce cas, il fallait que les communes aient peu de richesse fiscale et imposent fortement leurs ménages.

Comme notre Ville s'est fortement impliquée pour attirer des entreprises, des commerces, des services et que les taux d'imposition des ménages sont modérés comme on l'a vu plus haut, elle ne doit pas être considérée comme commune modeste et défavorisée.

Comprenez qui pourra car savez-vous que dans le même temps, en 2001, 4 924 personnes percevaient des allocations logement. Elles représentent 61% des personnes couvertes par ces allocations dans l'ensemble de nos logements, le revenu par habitant dans notre commune est de 42 000 F contre 55000 F dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce qui doit signifier que sûrement plus de 50 % de nos contribuables ne paient pas l'impôt

sur le revenu tant ils sont de condition modeste.

Où est la solidarité nationale dans tout cela !

Dans le même registre, l'Etat attribue également, aux communes, une Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) pour subventionner certaines opérations d'investissement.

Si par le passé, notre commune en bénéficiait, il n'en va pas plus de même, en 2002, au motif que CAUDRY a un potentiel fiscal plus élevé que celui de la moyenne des communes de 10 000-20 000 habitants, catégorie démographique à laquelle nous appartenons.

Et pourquoi notre potentiel fiscal est-il supérieur ? Tout simplement parce que notre dynamisme en matière de développement économique fait qu'avec nos entreprises industrielles, artisanales et commerciales, nous avons des bases d'imposition, en matière de taxe professionnelle, plus élevées que dans d'autres communes.

Avouez que cela ne sert à rien d'être bon élève pour être puni de la sorte !

4/ une stabilisation des emprunts avec une diminution de la charge de la dette

Tout comme un particulier, une commune qui engage des dépenses d'équipement en finance une partie en ayant recours à l'emprunt.

En matière de gestion de l'endettement, le budget 2002 s'inscrit dans une orientation qui vise :

- d'une part, à stabiliser les emprunts. En d'autres termes, cela signifie que chaque année, le montant de nos nouveaux emprunts sera inférieur ou au plus égal au montant du capital à rembourser pour les prêts antérieurs,
- d'autre part, à maîtriser, voire diminuer, le remboursement des intérêts qu'on appelle aussi la charge de la dette.

A ce sujet, vous trouverez, ci-dessous, 2 tableaux qui retracent l'évolution du remboursement des intérêts sur la période 1990-2002.

Le premier vous indique les sommes que ce remboursement représente.

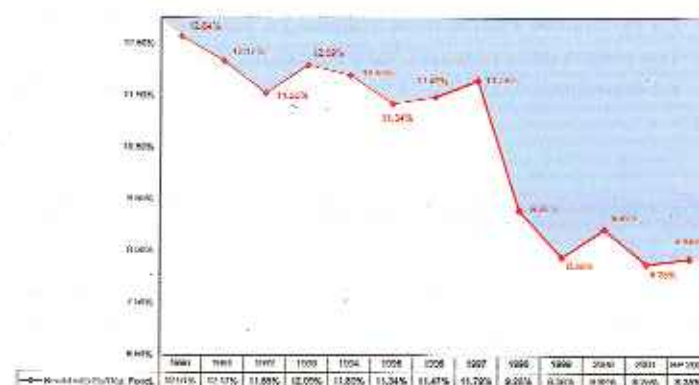
Le second vous indiquera le pourcentage de ces intérêts d'emprunt par rapport à nos dépenses de fonctionnement.

Telles sont les grandes lignes-force du budget 2002 que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Maire,
Conseiller Général du Nord

Guy BRICOUT.

Pourcentage des remboursements en intérêts sur les dépenses de fonctionnement



Remboursements des intérêts, évolution de 1990 à 2002



Basket Club

L'équipe des Benjamins est actuellement entraînée par René L'ORTIN. Elle a terminé 3ème lors de la première phase du championnat, ce qui lui permet ainsi de monter en excellence pour la seconde phase.

Cette équipe est actuellement 5ème. L'entraîneur espère conserver ce groupe la saison prochaine pour évoluer en minimes. Cette équipe s'est vu offrir récemment un jeu de maillots et de shorts.



Handball "L'école de Sport labellisée"

La Fédération Française de Handball a labellisé en décembre dernier, l'école de sport du Handball de Caudry. Les efforts des dirigeants, notamment au niveau de la formation des entraîneurs, sont aujourd'hui récompensés. La commission des sports tient à féliciter le club pour cette initiative en direction des jeunes.

Gymnastique Rythmique et Sportive

Un titre national pour Pauline DEUDON en catégorie minimes excellence. Très belle progression pour cette gymnaste qui évoluera l'an prochain en Nationale.

Marine GRASSART prendra la 3ème place en benjamins excellence et Amélie DENIMAL 3ème en juniors excellence lors de cette même compétition.

Félicitations à toutes les trois.

Lucie LECERF née le 18 septembre 1989, a intégré le Centre de performance de Calais depuis septembre 2001. Titulaire de l'équipe Villancher dans un collectif cerceau, elle disputera la finale du Championnat de France à Bordeaux le 1er week-end de juin. Lucie s'est parfaitement intégrée tant au plan sportif que scolaire. Des progrès constants au niveau de la technique à l'engin et du corporel lui permettent d'envisager un bel avenir en individuelle ou en équipe et pourquoi pas une entrée en équipe de France.



Le Parcours du Cœur

Une centaine de personnes, ont participé le 24 mars dernier, au Parcours du Cœur. Plusieurs circuits étaient proposés : 5,9 et 11 km pour les marcheurs, 15 et 30 km pour les cyclotouristes et une nouveauté, un parcours de natation à la piscine Tournesol où il fallait nager au moins 200m.

Des coupes ont été distribuées au plus jeune, au plus âgé et à l'association la plus représentée.



Marie, Lucie, Priscilla, Aurore et Agathe.



La Caudriote

L'Office Municipal de la Culture de Caudry a ouvert le 13 février dernier, sa nouvelle tribune libre. Il s'agit d'une revue littéraire sans prétention dans laquelle tout un chacun pourra écrire pour son plaisir et celui de ses lecteurs. La forme en est libre : poèmes, nouvelles, théâtre, jeux de rimes etc... ceci avec un réel souci de qualité et dans un esprit de parfaite tolérance et de bon goût.

Le premier numéro de la revue « La Caudriote » - petit clin d'œil au ton envisagé à la fois facétieux et sérieux - a été présenté à Monsieur le Maire, aux présidents d'associations, puis distribué aux Caudrésiens.

Le deuxième numéro est sorti début avril et est vendu au prix modique de 3 euros (20 F).

Un appel est fait pour le prochain numéro aux 45 auteurs répertoriés - et autres - pour l'envoi rapide de textes nouveaux.

Ces derniers seront photocopiés d'où la nécessité de bien présenter (21x29,7)

A adresser à :

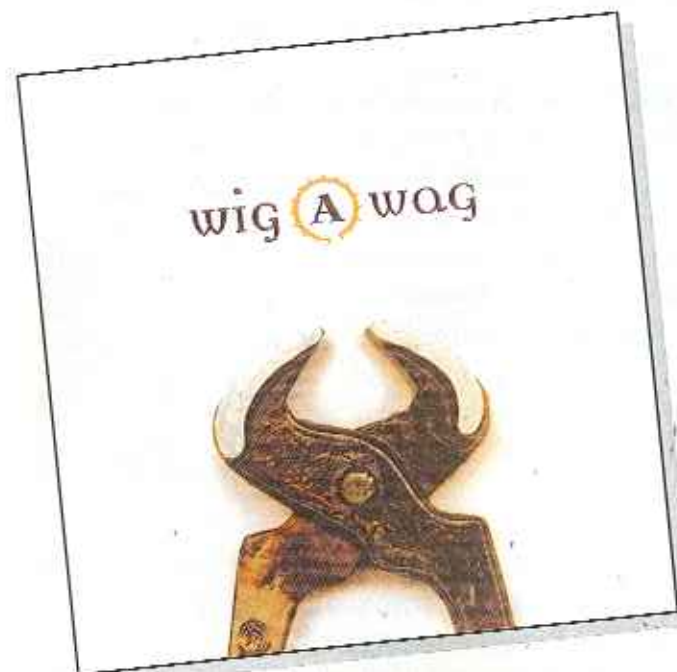
Mme Paule LEFFEVRE - 223bis, rue de St-Quentin - 59540 CAUDRY

Mme Régine DIHOLLANDE - Mairie de Caudry

Mr Alain DUWEZ - OMSAP - rue Salengro - 59540 CAUDRY.

Nos amis de l'écriture seront réunis de temps en temps sur invitation personnelle dans un souci de convivialité d'abord, pour l'élaboration technique de la revue ensuite.

Paule LEFFEVRE



Cette liste n'est pas exhaustive... vous jouez d'un instrument et souhaitez participer à cette fête ?

N'hésitez pas à contacter Scène Mitoyenne au 03.27.70.09.60 avant le Vendredi 24 Mai.

2 - « L'incroyable fanfare »

Une parade, rassemblant les musiciens qui ont joué dans toute la ville, est organisée à partir de 20h au Kiosque, pour faire converger le public vers la Place du Général de Gaulle pour un Concert de plein air.

3 - « La Nuit Celte »

21h - Grand concert en plein air face à la Mairie.

THE CHURCHFITTERS (musique irlandaise)

WIG A WAG (« World bretonne »)

Ambiance celte : bière Guinness, crêpes, chuchén...

Avant projet

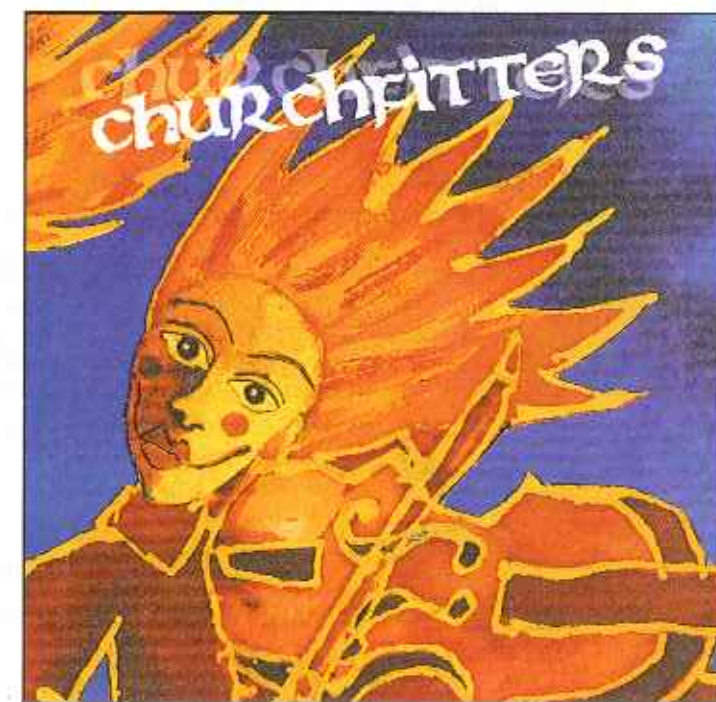
Fête de la Musique

21 juin 2002

L'idée générale est d'associer en un moment festif et fédérateur les pratiquants amateurs locaux (Caudry et environs) avec un plateau artistique suffisamment attractif, de nature à rassembler un public nombreux. Le concept d'un concert à thème paraît le plus approprié.

1- La Musique est en ville.

Dès 17h, des concerts de groupes locaux ont lieu simultanément dans différents quartiers de la ville. (Maisons de quartier, lycée et divers lieux publics. A la bibliothèque : prestation de l'orchestre des cadets, au musée : quintette à vent. Sérénade de l'Harmonie et de la Batterie Fanfare au Kiosque, rue Jules Guesde dès 19h30.





2ème BROCANTE semi-nocturne

le Samedi 8 Juin 2002 de 14h à 00h.
Bld Jean Jaurès, Avenue Jules Guesde,
rue de Cambrai et rue Bajart.
De nombreuses animations seront proposées.
Organisée par le Comité des Fêtes
du Boulevard Jean JAURÈS. Tarif : 1€ le m.
Réservation au
03.27.75.55.42 - 03.27.85.06.70 et au 03.27.75.09.55

Car Podium Chérie FM

le 22 Juin



Grand CARNAVAL d'Été

le 23 Juin dans la ville

Fête des Associations

« Ambiance Guinguette »

le Dimanche 7 juillet 2002
Base de Loisirs.

La Pétanque Caudrésienne propose :

- 30 Juin 2002 :
Qualificatif pour les Jeux Inter Communautaires dès 14H.
Gratuit et ouvert à tous au terrain de pétanque du
Boulevard J. Jaurès.
- 07 Juillet 2002 :
Finale de l'Inter Communauté dès 10H.
Au terrain de pétanque du Boulevard J. Jaurès.
- 14 Juillet 2002 :
Jeux Populaires en doublette dès 14H
A la Base de Loisirs. Inscriptions gratuites
- 28 Juillet 2002 :
Challenge René DEQUAIRE « en tête à tête », au terrain
de pétanque du Boulevard J. Jaurès.
Début des inscriptions 13H30
- 1er Août 2002 :
Concours Jeunes « en tête à tête », au terrain de pétanque
du Boulevard J. Jaurès.
Inscription Dès 13H30, Participation gratuite.
- 10 Août 2002 :
Concours Triplette au Stade Louis Sandras.
Inscription par courrier au Président
- 1er Septembre 2002 :
Concours en quadrette à la Base de Loisirs.
Début des inscriptions à 13H30
- 8 Septembre 2002 :
Concours district pour les jeunes
- 28 Septembre 2002 :
Tête à tête qualificatif pour le Championnat de la ligue.

Course de voitures télécommandées

proposée par Le Racing Car Caudrésien
Le Dimanche 8 Septembre 2002 de 9 à 18H.
Avenue H. Lefebvre (face à la SICOS)
Championnat Régional

Programme des expositions temporaires

Au Musée Caudrésien des Dentelles
et Broderies



... Jusqu'au 30 Juin 2002

« La dentelle contemporaine aux fuseaux et à l'aiguille »



Dentellières expérimentées aux
fuseaux ou à l'aiguille désirant faire
évoluer leur art, elles s'expriment lors
de cette exposition en présentant
des pièces contemporaines qui
s'apparentent à des œuvres d'art
plastique par la recherche des supports,
des matières et du volume.



... Du 8 Juillet au 20 Septembre 2002

« Merveilles de l'Orient - Motifs, arts et traditions populaires »

Exposition mettant en avant le
soin et l'audace des motifs
géométriques et floraux.
La céramique, les tapis,
les enluminures et tatouages
au henné sont des sources
de création pour nos dessinateurs
en dentelles et broderies.



... Du 7 Octobre au 05 Janvier 2003

« Chaussures et Chaussons - la dentelle et la broderie se mettent au pas »

Accessoire de mode par excellence, le soulier a su
joindre l'utile à l'agréable. Cette exposition fait un
gros plan sur le travail d'incrustation et
d'application de la dentelle rebrodée,
perlée ou pailletée.

Place des Mantilles - 59540 CAUDRY -
Tél. : 03.27.76.29.77 - Fax : 03.27.76.62.01

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 17h - Le week-end de 14h30 à 18h -

Fermeture tous les mardis et les 1er mai,
1er novembre, les 24, 25 et 31 décembre, 1er janvier.

Les Scènes Mitoyennes
ont désormais
leur journal mensuel.
N'hésitez pas à vous
le procurer
à l'Office de Tourisme*



Manifestations organisées par l'Office Municipal de la Culture :



Commedia Dell'Arte

A Caudry les 6, 7 et 8 Juin

C'est un événement culturel sans précédent
qui se déroulera à Caudry.
La Caravane Renaissance produite
par le festival Mozart proposera
une thématique artistique sur 3 jours :

- Spectacle Musical
de la Commedia Dell'Arte
sur le parvis de la Base de Loisirs.
- Spectacle « Arts de la Rue », parades dans la ville.
- Concerts de Musique Classique et Rock Festival Jazz
à la Base de Loisirs.
- Programme spécifique dans les 2 collèges
- Spectacle de Danse.



Cette grande manifestation est orga-
nisée conjointement par la Ville de
Caudry, l'Office Municipal de la
Culture en partenariat avec le
Conseil Général. Tous les spec-
tacles auront la gratuité à condi-
tion de retirer les billets dans les
points de vente habituels.

Cinéchange vous présente ses « Jueidis du Cinéma »

Régulièrement, le groupe Cinéchange vous proposera un
film qu'il aura choisi : pour son sujet, pour les idées qu'il
défend, pour son originalité, pour son côté provocateur,
pour défendre un cinéma venu d'ailleurs, pour suivre un
réalisateur, ou tout simplement parce qu'il aura envie de
partager avec vous un moment fort de cinéma !

La projection du film sera suivie d'un temps d'échange
où, autour d'un verre, chacun pourra dire ce qu'il pense du
film. Ces rencontres pourront vous permettre de rencon-
trer d'autres cinéphiles.
Les « Jueidis du cinéma » ont débuté le 4 avril dernier avec
un film de Costa-Gavras: "Amen".

Hélène PATIN
Médiatrice Cinéma Scènes Mitoyennes.

PAVAROTTI en Concert

Au Stadium de Villeneuve
d'Ascq,
le Samedi 22 Juin 2002.

Il reste encore quelques places
à 13€ et 77€ !! Toutes ces
places sont en tribune, seule la
distance est différente.
L'O.M.C prend en charge les
déplacements.

Pour réserver, envoyez vos coordonnées et votre chèque,
libellé à l'ordre de l'OMC, à :
- Mme Régine DHOLLANDE, Présidente de l'OMC,
168 rue de la République à CAUDRY
ou à
- Mme Elisabeth TOURNAY, Maire-Adjointe au
Tourisme et à la Culture en Mairie de CAUDRY.



Luciano Pavarotti

Rétrospective

David CRONENBERG

les 16, 23 et 30 Mai 2002
à 20H30 au Cinéma Le Millénium.
Tarif : 3€5 (Informations
supplémentaires dans la rubrique
« Le Cinéma Le Millénium »)



Concert de JAZZ

L'Office de Tourisme*
organise un concert de Jazz
sous la direction
d'André DUFOUR
le Vendredi 31 Mai 2002 à 20 Heures
A l'Espace Mélayers.
Renseignements à l'Office de Tourisme*
de CAUDRY



La Fête de la Musique

Dans la Ville le 21 Juin 2002 clôturée
par « La Nuit Celte »
Grand Concert à la Base de Loisirs...
(Informations supplémentaires
dans la rubrique « Le Millénium »).



Renseignements :

Mairie de Caudry : 03.27.75.70.00
Office de Tourisme* : 03.27.76.29.85

NOUVEAU

Retrouvez tous les spectacles des Scènes Mitoyennes
et réservez en ligne sur www.toutlecambrésis.com

Qu'attendez-vous pour vous abonner ??

Les Chariots d'Honneur Caudrésiens

Le 1er mars dernier, à la salle polyvalente de la Base de Loisirs du Val du Riot, était organisée pour la première année une cérémonie en faveur des bénévoles des associations caudrésiennes.

La Municipalité et le Comité des Fêtes ont eu l'idée de rendre hommage au monde associatif en mettant à l'honneur des hommes et des femmes qui ont donné beaucoup de leur temps pour faire vivre notre ville.

Ainsi, 110 associations caudrésiennes étaient représentées et 13 personnes ont reçu le nouveau trophée, créé pour cette occasion « Le Chariot d'honneur Caudrésien ».



Thérèse Machu
Secrétaire des donneurs de sang pendant 40 ans et trésorière de la Croix Rouge durant 15 ans.



Jean Skupien
Portraitiste, depuis ses premiers coups de pinceau, il a exposé ses talents à 25 reprises au Salon d'Automne.



Maurice Bricout
Organisateur du Salon d'automne depuis 7 ans et animateur d'un atelier peinture libre à la Maison des Arts.



André Flament
A occupé plusieurs fonctions de dirigeant dans le milieu du football. Passionné d'histoire locale, il est co-auteur d'un livre sur Caudry.



Paulette Bouvello
Bénévole au Secours Catholique depuis plus de 20 ans. Elle répond avec son équipe, aux besoins alimentaires et vestimentaires des plus démunis.



Jean-Marie Lasson
Président fondateur du Comité du « Souvenir Français » dans le Caudrésis. Il a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.



Patrick Raguet
Président des Amis du Caudrésis depuis 1993, il est l'auteur de nombreux ouvrages traitant de l'histoire du Nord et est co-auteur d'un livre sur Caudry. Il est également entraîneur régional et arbitre national de Volley-Ball.



Jean-Baptiste Poulain
Champion du Nord en natation, il inscrit à son palmarès plus de 150 podiums. Il est le plus jeune étudiant au CHEPS de Wattignies où il prépare un brevet d'Etat.



Paule Lefebvre
Conseillère Municipale de 1983 à 1989, Maire-adjoint à la culture de 1989 à 1995, elle anime actuellement un atelier d'écriture à l'OMC. Elle a également écrit 2 livres.



André Chardon
Organisateur du Salon du Mariage, bijoutier de profession, il a dernièrement été victime d'une attaque à main armée dans son magasin et a su repousser les malfaiteurs.



Xavier GARAT
Inscrit sur la liste des Sportifs de haut niveau dans la discipline du Tir, il a obtenu de nombreux titres à l'arbalète et à la carabine. Depuis le début de sa carrière, Xavier GARAT a obtenu 17 titres de vica-champion ou de champion. Il est détenteur de 4 records (3 au niveau national et 1 au niveau mondial).

René PETIT
Malheureusement décédé quelques jours avant la remise des chariots, Monsieur PETIT a été secrétaire puis président des Mutuels du travail (FNATH) durant plus de 30 ans.

Jean-Paul Leron
Passionné de métier de dentelle, il guide bénévolement les touristes dimanches et jours fériés au Muséo.

Jumelage : Le saviez-vous ?

Depuis 1986, Caudry est jumelée avec une ville d'Allemagne située sur l'Elbe près de Hambourg.

Certes de nombreux kilomètres séparent ces deux villes mais des liens d'amitié solides les unissent maintenant et c'est ainsi qu'une délégation de Wedel est venue nous rendre visite à Caudry les 22, 23 et 24 mars. Ils ont visité la bibliothèque, le lycée, la base de loisirs et le musée et se sont montrés très intéressés en posant beaucoup de questions.

Nous avons également pu faire connaissance avec le nouveau maire élu à peine quelques jours auparavant Herr FELSKÉ, qui a confirmé son souhait de prolonger voire d'intensifier les contacts entre les deux villes.

Caudry est ainsi invitée à participer au grand rassemblement que la ville de Wedel va organiser en septembre avec ses villes jumelles. Le thème retenu étant la culture, la jeunesse et le sport, l'orchestre jeune de l'école de musique et de jeunes handballeurs y représenteront notre ville.

De notre côté, nous les avons invités pour le Carnaval et espérons vivement les revoir rapidement chez nous.



A la recherche d'un nom... vos propositions

Vous avez été très nombreux à nous proposer un nom pour la nouvelle salle située près du Millénium et nous vous en remercions vivement car cela témoigne de l'intérêt que vous portez à votre ville. Parmi vos propositions : Espace « le baladin » a particulièrement retenu l'attention de la commission culture. Il symbolise la joie, l'animation, la réunion publique ainsi que la comédie et serait une bonne vitrine pour cet espace. Merci au Caudrésien (ou à la Caudrésienne) qui nous a fait cette proposition. A savoir toutefois que le « baptême » n'a pas encore eu lieu et que toute remarque sera la bienvenue.

Caudry, Ville Fleurie

Le Ville de Caudry a obtenu pour l'année 2001, le 1er prix départemental des villes fleuries dans sa catégorie (10 001 à 15 000 habitants) ainsi que le 1er prix départemental spécial du fleurissement d'automne.

Le Service Espaces Verts a produit pour le fleurissement estival 90 000 plantes, 1 200 chrysanthèmes pour fleurissement d'automne, 20 000 oignons de tulipes, jacinthes, jonquilles, etc... et 12 000 primevères Acaulis pour le fleurissement printaniers.

Pour l'année 2002, la Municipalité continue sa politique de fleurissement avec l'aménagement de deux giratoires situés sur la RN 43 avec l'espoir d'obtenir cette année la première fleur et plus les années suivantes.



Concours des Maisons Fleuries 2002

Tous les Caudrésiens souhaitant participer au « Concours des Maisons Fleuries », sont invités à se faire connaître en Mairie - Services Techniques - Annexe 1 - avant le lundi 31 Mai 2002, dernier délai.

Mise aux normes de sécurité des bâtiments recevant du public

classés par nombre de personnes accueillies
N°1 à 5

La réglementation est basée essentiellement sur la construction des types de bâtiments, classés par famille, la catégorie alphabétique correspondant aux types de bâtiments.

Les plans d'évacuation Incendie sont réalisés au sein des Services Techniques :

- Il y a inventaire et vérification des matériels,
- vérification des systèmes de sécurité Incendie,
- contrôle de l'installation d'éclairage de sécurité,
- vérification gaz-chauffage, désenfumage,
- installation électrique



Plan d'évacuation Incendie consignes ERP

Les registres sont tenus par les responsables de l'établissement. Il y a une fiche de vie du bâtiment, présentée à chaque visite de sécurité, mandatée par la préfecture.

La commission sécurité passe à la demande de l'élu. En plus du registre de sécurité, le responsable de l'établissement doit demander le certificat de conformité et fournir au service de contrôle, les documents indispensables pour un avis favorable au maintien de l'ouverture.

Bâtiments mis en sécurité depuis 1995 par la Municipalité :

- Groupe Scolaire mis en sécurité
Ecole Jean Macé, Ecole Jules Ferry, Ecole Françoise Dolto, Ecole Batisse et Laité, Ecole Paul Bert, Ecole Condorcet, Ecole Janssoone, Ecole Privée St Michel
- Les complexes sportifs sont en cours de réalisation :
Salle des Sports, Stade Nautique, Piscine Tournesol, les Stabilisés, le stand de Tir.
- Bâtiments divers
Hôtel de Ville, Mairies Annexes.
- Commerces
Galerie Marchande
- Petits magasins

Liliane RICHOMME
Conseiller délégué
à la sécurité, aux Pompiers et aux
Pompes funèbres

Quelques explications

Le concepteur effectue, au préalable à l'exécution du ou des plan(s), une visite des locaux concernés. Au cours de cette visite, il relèvera toutes les modifications intervenues, le cas échéant, par rapport au plan initial qu'il aura en sa possession, l'état des lieux dans le cas de relevé aux instruments, l'emplacement exact de tous les éléments devant figurer par la suite sur le plan.

La date de fabrication ou de mise à jour, est portée sur les plans ainsi qu'un repère mettant en évidence l'emplacement où se

trouve le lecteur avec l'inscription « Vous êtes ici ».

La norme (NF ISO 6790 septembre 1987) établit les symboles à faire figurer sur les plans de protection contre l'incendie, utilisés dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de la construction ou dans d'autres domaines associés, pour indiquer l'emplacement ou répertorier des équipements de protection et de lutte contre l'incendie et des moyens d'évacuation, la rénovation ou pour des contrôles de conformité de sécurité incendie.

Les symboles définissent, par exemple, si les systèmes ou dispositifs sont normalement vides, ou contiennent de l'eau, de la mousse, de la poudre ou un gaz, ou s'ils sont commandés manuellement ou automatiquement par la détection de chaleur, fumée ou flamme.

La signification de tous les symboles utilisés est mentionnée sous forme de légende, de façon claire et directement compréhensible par le lecteur.

Les couleurs : les symboles doivent être en noir. Les flèches indiquant les issues doivent obligatoirement être de couleur verte.

Si les symboles sont colorisés, les couleurs suivantes sont réservées :

- Rouge** : aux équipements de protection et de lutte contre l'incendie,
- Bleu** : aux réseaux d'eau,
- Jaune** : aux barrages de gaz

L'emplacement : les plans d'évacuation et les consignes incendie sont placés par niveau (sous-sol, rez-de-chaussée, étages) à proximité immédiate des escaliers et ascenseurs, orientés correctement, où ils pourront être vus facilement par les lecteurs.

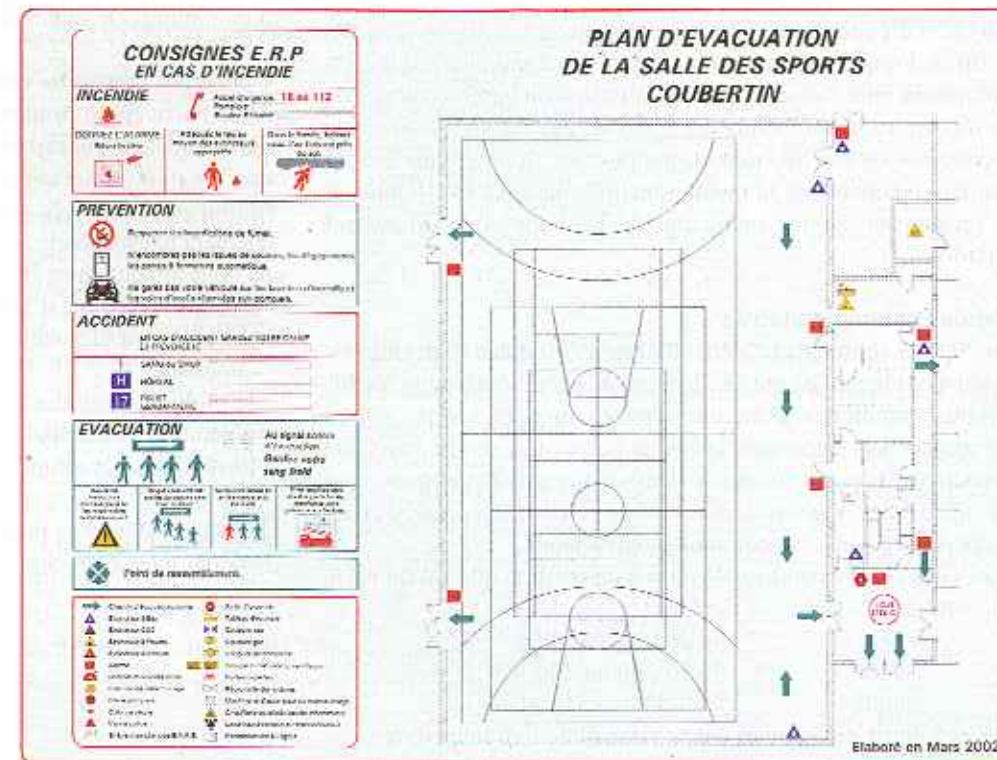


Consignes E.R.P.

Document affiché donnant des mesures de prévention et la conduite à tenir, en cas de sinistre, par les occupants du local ou de l'établissement. En cas d'accident ou d'incendie, il faut obligatoirement respecter les consignes de sécurité (E.R.P) placées à proximité des accès de secours. Dans tous les cas, gardez votre calme et évitez tout affolement.

Plans de sécurité-incendie affichés :

Les plans d'évacuation et d'intervention sur lesquels sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et à faciliter l'intervention des secours extérieurs.



Elaboré en Mars 2002.

ENCOMBRANTS... ORDURES MÉNAGÈRES... POUBELLES... CAMION...

La gestion de la collecte des ordures ménagères, du ramassage des encombrants et de l'accès à la déchetterie relève maintenant de la compétence de la communauté de communes.

Quelques précisions :

Déchetterie : modifications des quantités

Désormais la limitation à 8 m³/an des apports en déchetterie n'existe plus ; la quantité est illimitée à condition de toujours respecter un apport quotidien ne dépassant pas 2 m³.



Encombrants :

Quatre passages par an sont programmés pour l'année 2002, ceci afin de privilégier le recours à la déchetterie et de réduire ainsi le coût beaucoup plus élevé du ramassage à domicile. Ces passages s'effectuent par secteurs aux dates indiquées sur l'imprimé remis à chaque foyer caudrésien. Le respect de ce calendrier est impératif afin d'éviter un encombrement prolongé et disgracieux des trottoirs. Le dépôt prématuré des objets encombrants sur le trottoir pourra faire l'objet d'une verbalisation du garde-champêtre ; de même, les encombrants qui n'auront pas été ramassés par la société de service devront disparaître du trottoir dans les 24 heures, sous peine de la même sanction ; dans ce cas, l'appel et le recours au service municipal de la voirie sont strictement interdits.

Camion communautaire :

En 2001 la communauté de communes s'est dotée d'un camion-benne pour le ramassage des déchets et encombrants dans les différentes communes. Dans un premier temps, ce service gratuit est réservé aux personnes âgées ne pouvant se rendre dans une déchetterie. Chaque commune dispose du camion quelques jours par mois pour organiser les tournées de ramassage par type de déchets (végétaux, encombrants, tout-venant).

Pour Caudry, le calendrier de mise à disposition du camion est le suivant :

- Mai : du 28 mai au 3 juin
- Juin : du 26 juin au 2 juillet
- Juillet : 25 juillet au 31 juillet

Les personnes concernées par ce ramassage sont invitées à s'ins-

crire au préalable en Mairie, au service technique annexe 1 : Mr Jean-Pierre RICHARD (Tél. 03.27.75.70.09.) Un contrôle éventuel du service voirie pourrait intervenir avant le ramassage.

Ordures ménagères - poubelles :

Le passage au tri sélectif des ordures ménagères est une obligation pour tous. Il interviendra sur notre secteur probablement en fin d'année 2002. Actuellement une étude est réalisée à l'échelle du bassin de vie pour évaluer les besoins de chaque commune afin d'harmoniser le procédé de séparation des ordures (poubelles compartimentées ou sacs plastiques diversifiés) dans le but de réduire au maximum les frais d'investissement (achats des poubelles ou des sacs) et les coûts d'exploitation (collecte, tri, valorisation et élimination des déchets). Une campagne d'information intensive et diversifiée sera prochainement mise en place pour nous préparer et nous accompagner dans cette démarche civique et écologique.

Il est regrettable de constater qu'un certain nombre de poubelles demeurent en permanence sur les trottoirs après le passage des éboueurs, gênant la circulation des piétons et dégradant notre environnement. Des instructions ont été données au garde-champêtre : un unique avertissement sera donné aux récalcitrants sous la forme d'un macaron collé sur la poubelle, la verbalisation interviendra en cas de récidive ou de non observation de cette mesure de salubrité publique.

Opération plaques de rues

Les plaques de rues ont été changées en 1999 ; quelques anomalies ou manques ont été enregistrés et il y a lieu d'y remédier. Afin de régler une fois pour toutes cette normalisation, il vous est demandé de bien vouloir signaler aux services techniques de la Mairie (Mlle Karine LEVEQUE (Tél. 03.27.75.70.00, poste 180) les anomalies que vous pourriez constater ; une visite de contrôle interviendra pour authentifier le défaut signalé ; votre concours permettra de faire une commande unique des plaques et d'en diminuer d'autant le prix de revient.

Opération crottes de chiens

Avec l'arrivée du printemps, l'envie de mettre le nez dehors et d'aller nous promener en ville nous revient naturellement. Mais quoi de plus désagréable que de devoir garder ce nez rivé sur le trottoir pour éviter de marcher sur un monticule suspect et franchement nauséabond... ! Nous avons décidé (enfin ! Dites-vous) de nous attaquer à ce fléau des villes. Comment :

- par une campagne d'information (affiches, plaquettes)
- par la mise à disposition de sachets et poubelles spécifiques de ramassage
- la multiplication des panneaux d'interdiction et la proposition d'un arrêté municipal de contravention
- l'installation éventuelle de quelques mini-pares pour chiens.

Participons tous à la propreté et à l'embellissement de nos quartiers par une démarche civique somme toute peu contraignante !

Gérard BOURY

1er Adjoint chargé de l'urbanisme
et du Cadre de Vie.

L'O.P.A.H. TOUCHE À SA FIN !

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) du centre ville de Caudry a entamé sa troisième et dernière année (cette opération se termine le 31 décembre 2002).

Rappelons qu'elle a pour but d'encourager financièrement les travaux d'amélioration dans les logements du Centre Ville de Caudry (périmètre d'OPAH repris ci-dessous).

* Vous êtes **propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans**, vous pouvez bénéficier de subventions (non remboursables) sous certaines conditions de ressources (pour des travaux réalisés en 2002, seront pris en compte vos revenus de l'année 2000).

* Vous êtes **propriétaire d'un ou plusieurs logements de plus de 15 ans que vous louez ou que vous destinez à la location**, vous pouvez bénéficier de subventions (non remboursables) pouvant aller de **20 % du montant des travaux subventionnables** (vous louez le logement 9 ans, le loyer est libre et aucune condition n'est fixée sur le locataire) à **75 % du montant des travaux subventionnables** (vous louez le logement 9 ans, vous pratiquez un loyer « conventionné » pour des locataires aux revenus modestes).

Dans le cadre de cette OPAH, la commune de Caudry a également mis en place un **dispositif d'aides pour les travaux de ravalement de façades**. Ces aides sont réservées à tous les propriétaires (sans aucune condition de ressources) de logements situés dans le périmètre façade (périmètre façade repris ci-dessous) désirant réaliser des travaux d'embellissement de leur façade (le taux de subvention est de 50% du montant des travaux, plafonnés à 61 € TTC (400 F)/m² avec un maximum de 50 m² par façade).

Après deux années d'existence l'**O.P.A.H. a permis d'améliorer 95 logements sur le centre ville de Caudry et d'engager 14 000 000 de Francs de travaux !** Le dispositif d'aides au ravalement de façades a été un franc succès puisque **32 d'entre elles ont été embellies** grâce aux aides financières de la Municipalité. De plus, quelque **38 logements ont été remis sur le marché locatif caudrésien**.

Vous pouvez encore bénéficier de ces aides exceptionnelles jusqu'au 31 décembre 2002, passé ce délai il sera trop tard ! Une équipe spécialisée est à votre service pour vous renseigner, vous conseiller et vous aider à monter votre dossier de demande de subvention. Vous pouvez joindre **CITEMETRIE au 0 800 10 23 32 (appel gratuit) ou venir aux permanences tenues en Mairie de Caudry tous les jeudis matin de 9h à 12h et tous les vendredis de 14h à 17h.**

Liste des rues du périmètre de l'OPAH à Caudry

Rue d'ALFONCON 2 à 30 ; 5 à 39
Rue Henri BARBUSSE 2 à 158 ; 1 à 75
Rue Fernand BEAUVILLAIN 4 ; 1 à 17
Rue de BELFORT 9 à 16 ; 32 à 46 ; 7 à 65
Rue Paul BERT 2 à 16 ; 1 à 11
Rue Edmond BRICOUT 10 à 26 ; 1 à 7
Rue de CHANTILLY 32 ; 3 à 31
Rue CHANZY à 28 ; 7 à 37
Rue Jean-Baptiste CLEMENT à 28
Rue de la COMEDIE
Ruelle COUSIN 2 à 18
Place de GAULLE 2 à 26 ; 1 à 17
Passage DOUAY
Rue LLOI 2 à 28 ; 1 à 17
Rue FAIDHERBE 2 à 24 ; 3 à 35
Place Eugène FIEVET 2 à 6 ; 1 à 17
Rue GAMBETTA 2 à 116 ; 1 à 101
Rue Jules GUESDE
Rue Victor HUGO 2 à 34 ; 1 à 39
Rue JACQUART 14 à 26 ; 5 à 11
Bd Jean JAURES 2 à 76 ; 1 à 63
Rue Jean-Baptiste LEBAS à 46 ; 9 à 57
Impasse LEBEZ 2 à 12 ; 24 ; 11 à 17 bis
Rue du Maréchal LECLERC à 92 ; 1 à 75
Impasse LEMOINE
Impasse MACAIRE
Rue A. MARLIOT 6 à 10 ; 5 à 57
Rue OSBERT 0 à 54 ; 1 à 23
Rue de la PAIX 4 à 92 ; 11 à 117
Rue PLEZ POSTRY
Rue du PONT ROUGE
Rue de la REPUBLIQUE 2 à 24 ; 9 à 57
Rue de ST QUENTIN 4 à 196 ; 1 à 131
Rue Roger SALENGRO 4 à 26 ; 3 à 31
Rue SALEMBIER
Rue Marcel SAMBAT 2 ; 18 ; 1 à 23
Impasse des SOUPIRS
Passage THILERS 4 à 18
Rue Edouard VAILLANT
Rue VAUCANSON 2 à 34 ; 3 à 31
Rue Emile ZOLA 14 ; 16 ; 21 ; 23

Liste des rues de l'opération façades (portions de rues comprises dans le périmètre d'OPAH).

Place du Général de Gaulle
Bd Jean Jaurès
Rue Gambetta
Rue du Maréchal LECLERC
Rue de la République
Rue de St Quentin
Rue Roger Salengro
Rue de Cambrai

Mr DEFRETIN.

TRAVAUX

La Salle des Fêtes



Construction d'un Centre de Dialyse Rue Berlioz



Park Avenue



Construction d'un Centre Radiologique Rue Berlioz



Le Parking - rue Jacquard



Les Vitraux de la Basilique



Construction de logements rue Leavers



Le respect ça change la ville...

Critères retenus pour sanctionner LE BRUIT

Le bruit doit être sanctionné même s'il ne trouble la tranquillité que d'une seule personne (Cour de cassation criminelle du 17/05/83).

***Bruits des chantiers**
(article R.48-5 du Code de la Santé Publique)

Infraction : constituée par un non-respect des conditions d'utilisation du matériel ou une absence de précautions appropriées ou un comportement anormalement bruyant.

Sanction pénale : amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (3000F au plus ou 457€35).



***Bruits de comportement/tapages diurnes ou nocturnes**

(article R.48-2 du Code de la Santé Publique)

Ces bruits ne nécessitent pas de mesure acoustique. L'infraction peut être constatée dans le domicile du plaignant et de jour comme de nuit.

Infraction : Constituée si la durée, la répétition ou l'intensité du bruit porte atteinte à

la tranquillité publique ou à la santé de l'homme.

Sanction pénale : amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (3000F au plus ou 457€35).

***Bruits liés à une activité professionnelle, sportive, culturelle ou de loisirs organisés**

(article R.48-3 et R.48-4 du Code de la Santé Publique)

Si le règlement à l'amiable échoue, il faut réaliser une mesure acoustique pour caractériser l'infraction.

Infraction : constituée par une émergence supérieure à celle autorisée dans l'article R.48-4 du code de la santé publique et, quand il existe, par un non-respect du décret du Conseil d'Etat fixant les conditions de fonctionnement.

Sanction pénale : amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (3000F au plus ou 457€35).

- Émergence : différence d'un bruit particulier (présupposé perturbateur) par rapport à un bruit résiduel (bruit ambiant sans le bruit particulier).

- Valeurs limites d'émergence : fonction de la période (diurne ou nocturne) et de la durée du bruit particulier. Plus le bruit particulier est long, moins il devra être fort. De même la limite pour un bruit en période nocturne sera plus basse que pour le bruit diurne.

***Cas particulier : Locaux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel**
(décret n° 98-1143)

Ils doivent fournir une étude d'impact des nuisances sonores engendrées. L'étude détaille les mesures prises par l'exploitant pour la protection des clients et du voisinage de l'établissement (limitation du niveau sonore dans l'établissement et de l'émergence dans le voisinage).

La non-présentation de cette étude ou le non-respect de la limitation du niveau sonore dans l'établissement est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (10 000F / 1524€49 au plus).

Il en est de même pour le non-respect des limitations d'émergence pour les établissements contigus à des habitations ou locaux occupés de façon prolongée (contravention de 3ème classe pour les autres établissements).



Textes réglementaires

- Code Général des Collectivités Territoriales (dont article L2212-2).
- Code de la Santé Publique : articles R.48-1 à R.48-5.
- Code de l'environnement : article L.571-17.
- Décret n° 95-409 du 18 avril 1995 pris en application des articles L.571-13 à L.571-20 du Code de l'Environnement et relatif aux agents de l'état et des communes, commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit.
- Arrêté du 10 mai 1995 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage.
- Décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.
- Arrêté du 15 décembre 1998 pris en application du décret n°98-1143 du 15 Décembre 1998.
- Arrêté préfectoral du 6 mai 1996.

Sanctions administratives

L'article L.571-17 du Code de l'Environnement

Après avoir constaté l'inobservation des dispositions prévues par les textes en vigueur, l'autorité administrative compétente met en demeure l'exploitant d'y satisfaire dans un délai déterminé. Si à l'expiration du délai, l'exploitant n'a pas obtempéré à cette injonction, l'autorité compétente peut, après avoir mis l'intéressé en mesure de présenter sa défense :

- Consigner la somme nécessaire aux travaux à réaliser,
- Exécuter les travaux d'office à la charge de l'exploitant,
- Suspendre l'activité jusqu'à exécution des mesures prescrites.

Charte des principes fondamentaux de la relation entre l'homme et l'animal...

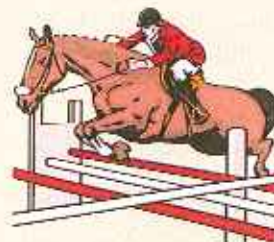
Livre II du Code rural et articles 521-1, R 654-1, R655-1 du Code pénal

L'animal est un être sensible :
son propriétaire a le devoir de le placer dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.



Le propriétaire d'un animal a le devoir de lui éviter toute souffrance inutile.

Le propriétaire d'un animal doit en assumer pleinement les responsabilités.



Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité.



L'utilisation abusive d'un animal est considérée comme un mauvais traitement.

Des sanctions pénales sont prévues à l'encontre des personnes coupables de mauvais traitements, de sévices graves ou d'actes de cruauté sur l'animal. Dans les cas graves, une interdiction de détention d'animaux peut-être prononcée à titre provisoire ou définitif.

Des sanctions administratives (retrait d'agrément, suspension d'activités...) sont prévues à l'encontre des professionnels qui contreviennent aux prescriptions réglementaires en matière de protection animale.



Les associations de protection animale reconnues peuvent se porter partie civile en cas de maltraitances ou d'actes de cruauté sur des animaux.



Le respect ça change la ville...

Sécurité publique - Sécurité Quotidienne



1/ Association des Maires à la politique de sécurité

La loi du 15 novembre 2001 a pour ambition d'introduire le concept de coproduction en matière de sécurité, c'est à dire que les responsables locaux et nationaux vont définir ensemble la politique de sécurité.

Elle affirme que *la sécurité est un droit fondamental pour les citoyens et un devoir pour l'Etat.*

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale participent à cette politique de sécurité.

Ainsi, les Maires sont associés à la définition des actions de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité par le représentant de l'Etat dans le département.

2/ Les pouvoirs de la police municipale

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.



L'article 47 de la loi du 15 novembre 2001 confie à la police municipale le soin de réprimer les atteintes à la sûreté et à la commodité du passage ou à la propreté des voies publiques.

Désormais le Maire dispose de la faculté de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire à la propreté des voies publiques. Les constatations d'infractions seront réalisées par le garde champêtre.

3/ Des halls d'immeubles sécurisés

L'occupation sans droit des halls et parties communes d'immeubles constitue une source d'insécurité et de dégradation.

La loi du 15 Novembre 2001 impose aux propriétaires ou exploitants d'immeubles de prendre toutes les mesures permettant d'éviter les risques manifestes pour la sécurité et la tranquillité des locaux.

Si ces mesures ont été prises mais s'avèrent insuffisantes, ils peuvent autoriser, de manière permanente, la police et la gendarmerie nationales à pénétrer dans les parties communes des immeubles de manière préventive.

En cas d'entrave à l'accès et à la libre circulation des locataires, au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ou de sûreté, les propriétaires ou exploitants d'immeubles peuvent faire appel aux forces de l'ordre pour rétablir la jouissance paisible des lieux; intervention dans un but répressif.

4/ La lutte contre les animaux dangereux

La multiplication d'incidents occasionnés par des chiens dangereux avait conduit le législateur à adopter des dispositions strictes d'encadrement formalisées par la loi du 6 janvier 1999.

A titre préventif, le Maire est habilité à adresser des prescriptions de sécurité au propriétaire ou gardien d'un chien susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux animaux domestiques en raison des conditions de sa garde.

Si elles ne sont pas respectées, le placement de l'animal peut être ordonné par arrêté ainsi que de manière ultime, son euthanasie si toutes les garanties de sécurité présentées par le propriétaire ne sont pas réunies.

La loi du 15 novembre 2001 étend aux gardes champêtres la possibilité de constater par procès-verbal les infractions à la législation sur les animaux dangereux.

En cas de danger grave et immédiat pour les personnes et les animaux domestiques, le Maire pourra ordonner par arrêté, sans procédure contradictoire, que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à son accueil et à sa garde. Dès l'avis d'un vétérinaire, l'animal pourra être euthanasié sans délai.

8 et 9 juin 2002 Journées Nationales de la Croix-Rouge Française

La peur du lendemain, l'angoisse devant son foyer détruit, l'errance et l'isolement, la dépendance et la maladie... Dans les plis de nos sociétés, les détrences, visibles ou invisibles, font cortège, appelant un sursaut sans cesse renouvelé de solidarité.

C'est dans cet univers que la Croix-Rouge intervient au quotidien. Discrète par vocation, taillée pour l'action, la Croix-Rouge est née pour servir. L'engagement de ses 60 000 bénévoles, répartis dans 1 200 sites à travers la France, s'inscrit dans cette volonté permanente de combattre les souffrances.

Deux moments forts auront, à cet égard, marqué l'année écoulée. **Printemps 2001, les inondations de la Somme.** Face à ce désastre, 20 à 30 volontaires se sont relayés chaque jour pour venir en aide à plusieurs centaines de familles. La mobilisation s'est ensuite poursuivie dans la durée, via la distribution de chèques-solidarité aux foyers les plus fragilisés, et des séjours à la montagne offerts à 250 enfants du département.

21 septembre 2002, la drame de Toulouse. Lourde, très lourde le bilan de ce qui restera comme la plus grande catastrophe technologique de ces 50 dernières années en France : 29 personnes décédées, 2500 personnes blessées, 20 000 logements détruits ou endommagés. Un traumatisme collectif. Dès les premières heures, la Croix-Rouge a mis en place un dispositif exceptionnel d'aide aux victimes. Plus de 1 500 volontaires ont sillonné les quartiers les plus touchés, réconforté les familles, apporté des vivres et, surtout, distribué des chèques-services à 16 000 foyers, à commencer par ceux frappés par le deuil.

Cette force de mobilisation en situation d'exception s'accompagne d'une action de proximité, tout au long de l'année.

Lutter contre l'exclusion demeure l'une de ses priorités, comme l'atteste le développement de ses SAMU sociaux, centres d'hébergement d'urgence, antennes alimentaires et vestimentaires, espaces mères-enfants, structures de prévention sanitaire. Plus d'un million de personnes en difficulté ont été aidées et épaulées au cours de l'année 2001.

Des programmes ciblés sur des populations spécifiques ont également pris leur essor. Il s'agit en particulier d'initiatives lancées en faveur de détenus, de familles vivant en errance ou en quartiers défavorisés, de personnes souffrant de solitude ou d'illettrisme.

Intégrée dans le plus grand Mouvement humanitaire international, la Croix-Rouge a intensifié ses opérations à l'étranger : structures de lutte contre la tragédie du SIDA en Afrique, interventions auprès de populations victimes de conflits (Afghanistan) ou de catastrophes naturelles (Salvador, Inde, Algérie, Rép. Démocratique du Congo).

Mais pour être présente partout où le droit fondamental à la dignité est bafoué, pour continuer à servir, en toutes situations, la Croix-Rouge a besoin de vous.

C'est pourquoi elle descendra dans la rue, à la rencontre du public, pour sa quête annuelle des 8 et 9 juin 2002.

Donner à la Croix-Rouge Française, c'est partager avec elle l'espérance d'une solidarité permanente en faveur de ceux qui en ont besoin, aujourd'hui et demain.

Caudry Gym Plus

Caudry Gym Plus compte à ce jour 357 adhérents, soit une augmentation de 22 % de son effectif par rapport à l'an dernier. L'accueil et la convivialité de l'équipe dirigeante, un encadrement de haut niveau, 3 professeurs diplômés d'état, 1 kiné, 1 professeur d'E.P.S. et 1 animatrice ayant reçu une formation fédérale, 13 cours par semaine adaptés à tous les niveaux, l'ensemble formant un mélange détonnant pouvant expliquer l'engouement pour la pratique de la gymnastique volontaire dans ce club.

Au cours de son assemblée générale qui s'est déroulée le 22 mars dernier, un bilan de l'année écoulée fut présenté. Le club a participé à de nombreuses manifestations tels la fête des associations et le téléthon, a organisé un repas dansant avec diverses démonstrations de leurs disciplines.

Un nouveau membre est venu rejoindre le bureau, il s'agit de Mr CAUWET, qui occupera désormais la place de trésorier.

Horaires des cours :

Lundi (salle Paul Bert)

18h45-19h30 Gym tonic / Renforcement musculaire
19h30-20h15 Gym tonic / Renforcement musculaire

Mardi (salle Paul Bert)

18h30-19h30 Danse (moderne, funk, Afrocaribain, Kick Boxing...)
19h30-20h30 Step

Mercredi (Salle Paul Bert)

12h30-13h30
18h30-19h15 Step
19h15-20h00 Circuit Training
20h00-20h30 Abdos-Fessiers ou Stretching (en alternance)

Jeu (Salle Paul Bert)

18h45-19h30 Gym tonic / Renforcement musculaire
19h30-20h15 Gym tonic / Renforcement musculaire

Vendredi (Salle Paul Bert)

18h30-19h15 HILO (Aérobic)
19h15-20h00 Body Sculpt / Stretching

Samedi (Salle des Tullistes)

10h00-11h00 Gym tonic / Aérobic / Abdos Fessiers

Pour tout renseignement téléphonez au 03.27.85.03.14.



Un Voyage au Maroc

Les anciens combattants en Algérie de Caudry sont organisés au sein de la F.N.A.C.A. depuis 1961. En plus d'un ensemble de services sociaux, la F.N.A.C.A., c'est aussi une action de défense des intérêts moraux et matériels des anciens d'A.F.N. Elle entretient le souvenir de ceux qui ne sont pas revenus.

Dans le cadre de son activité amicaliste, le Comité de Caudry a organisé du 12 au 19 avril, un voyage au Maroc, pour découvrir les villes impériales : Marrakech, Casablanca, Rabat, Meknès, Fes, Beni Mellal. Un itinéraire prodigieux, au cœur de ce pays du Maghreb.

Les responsables Gérard BEZIN, Paul BRACQ, Jean-Claude GABET ainsi que quelques guides très compétents ont su rendre le voyage très agréable, enrichissant, dans une ambiance exceptionnelle, pour les 55 participants d'une même génération.

On parle déjà à la F.N.A.C.A. d'un prochain déplacement.



Le groupe après la visite de la Mosquée "HASSAN 2" de Casablanca.

A vos greniers !

Comme vous le savez, une très belle salle, située au-dessus du cinéma et accessible par un ascenseur a été aimablement mise à la disposition de l'Association « Caudry d'Hier et d'Aujourd'hui », par la Municipalité. Ceci a permis à titre d'essai de mettre en place une première exposition concernant les Sapeurs-Pompiers et l'Harmonie Municipale qui a été très appréciée par un nombreux public dont plusieurs centaines de jeunes des établissements scolaires.

Encouragée par ce succès et pour répondre à la demande des Caudrésiens, l'Association va réaliser son projet qui consiste à retracer l'histoire de Caudry à l'aide de cartes postales, de journaux, de photos, de films dans ce site qui deviendra un temple de la mémoire.

Une rue principale de Caudry y sera reconstituée avec des magasins d'époque tandis que des expositions ponctuelles sur différents thèmes seront mises en place (celles que l'histoire des sociétés locales, la guerre 14/18, la guerre 39/45 etc...)

Il sera rappelé l'évolution et les travaux dans les quartiers, les nombreuses transformations du site caudrésien à l'aide de cartes postales anciennes, de journaux datant du début du siècle, de photos, de films sur Caudry etc...

Le Comité souhaite que les personnes possédant dans « leur grenier » des documents ou des archives pouvant être utilisés et exposés prennent contact avec un de ses membres.

Pour ceux qui le désireraient toutes leurs archives ou documents seront répertoriés et resteront leur propriété tout en étant exposés à leur nom personnel.

Nul doute que cette opération « vide grenier » ne pourra qu'apporter un élément supplémentaire dans la réussite de ce projet qui n'en doutons pas sera apprécié de tous.

André FLAMENT
Président de Caudry d'Hier et d'Aujourd'hui

Les Médailleurs Militaires de la 1246ème section en Assemblée Générale

Les Médailleurs Militaires Section de Caudry, se sont rassemblés le 24 mars dernier au Centre Socio-Culturel.

En cette année 2002 sera fêté le 150ème anniversaire de la Médaille Militaire, décoration créée par Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III en 1852. A cette occasion, Le Président de la section de Caudry, Michel CATHÉLAIN, a donné lecture d'un texte retraçant l'histoire de cette décoration.

Après lecture du compte-rendu de l'assemblée générale et du rapport financier de l'année 2001, adoptés à l'unanimité, le nouveau bureau a été présenté et se compose comme suit :

Président honoraire : Joseph LACZNY, Président Actif : Michel CATHÉLAIN, Vice-Président : Claude BENGIN, Secrétaire : Michel GOUVART, Secrétaire-Adjoint : Claude MAGNIER, Trésorier : Lucien LANCIAUX, Porte-Drapeau : Roger DUBAILLE.

Les autorités, les diverses associations patriotiques avec leur drapeau et l'ensemble de l'assemblée se sont ensuite rendus au Monument aux Morts pour se recueillir et y déposer une gerbe.



« Club Questions pour un Champion » Premier Tournoi du Cambrésis et de la Cité de la Dentelle

Quelque 25 participants se sont retrouvés le 14 avril dernier, pour participer au 1er Tournoi du Cambrésis. Les clubs de Saint-Amand, Saint-Omer, Ostricourt, Villeneuve d'Ascq, etc... s'étaient déplacés pour l'occasion ainsi que Madame LEDUC (meilleure candidate de l'émission en 1999). Un grand bravo à Madame Stéphanie DESSAINT, Vice-Présidente du Club de Caudry pour l'organisation de la manifestation.

Les gagnants sont :

- 1 - Monsieur Jean-Marie VERTAVINE (club de Villeneuve d'Ascq et de Saint-Amand)
- 2 - Monsieur Jean-Claude LEGRAND (club de Saint-Amand)
- 3 - Madame Jacqueline BROCCQUET (Club de Saint-Omer)



Cinéma, Mangas et Série T.V.

Le 19 septembre dernier, dans la Cité de la Dentelle, est née une nouvelle association : « C.M.S.T.V. » ou plus exactement, Cinéma, Mangas, Série T.V. Cette association a pour vocation le regroupement de différents genres télévisuels et souhaite accueillir des fans aux goûts hétéroclites.

La cotisation annuelle par adhérent est de 7,62 €.

Les réunions d'échanges se déroulent les 1er et 3ème mercredis de chaque mois, de 20 à 21h au Centre Socio-Culturel, rue de la République.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Philippe TROUILLET, Président de « C.M.S.T.V. » Tél. 03.27.75.18.24

Comment fonctionnent les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs et de Création Collective ?

Le Réseau propose à tous d'échanger des savoirs et de réussir des projets.

Se connaître : « Tout le monde sait quelque chose. Le Réseau met en relation des personnes qui veulent acquérir un savoir avec celles qui proposent de les transmettre. »

S'entraider : « Tout peut s'apprendre, tout peut s'échanger. Transmettre est un savoir comme un autre qui s'apprend. »

S'apprécier : « Les échanges sont source d'enrichissement. Ils sont autant d'occasions de rencontres et d'ouverture aux autres. »

Construire : « Si savoir est un droit, c'est aussi un pouvoir : celui de se transformer et de transformer son environnement. »

Se distraire : Lecture - écriture - cuisine - mécanique - sciences culture - travail manuel - bricolage - jeux de société - dessin - musique - sports - couture - informatique.



... 3 mots-clés ...

Egalité : Tous les savoirs sont importants puisqu'ils peuvent être utiles à quelqu'un.

Gratuité : Les échanges ne sont pas payants.

Réciprocité : Chacun est, tour à tour, offreur et demandeur selon son temps libre, ses possibilités, ses envies, ses besoins.

Pour participer aux échanges de savoirs, il suffit simplement de formuler une offre ou une demande.

PERMANENCES :

- 91, rue Gambetta - 59540 CAUDRY
Lundi de 14 à 17h - Mardi de 14 à 19h - Jeudi de 14 à 19h.
Tél : 03.27.85.49.72
- Local Sambre, rue de Paris (Quartier Maupassant) - 59540 CAUDRY
Vendredi de 14 à 17h. Tél : 03.27.76.08.55

Le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs est financé par le Conseil Général, la C.A.F. et la Ville de Caudry.



Club « Voyages » de l'Amicale Laïque reçu à Bapaume par M. DELEVOYE

Le club « voyages » a tenu sa réunion statutaire de début d'année dans la ville de Bapaume, ville profondément marquée par les guerres et en particulier par celles de 1870, 1914 et 1940. Si l'aérien a été détruit le plus souvent plusieurs fois, le souterrain a laissé de superbes galeries dont celles de contre-mine du bastion de la Reyne, vestiges des fortifications du XVIème siècle. Les adhérents du club ont aussi pris beaucoup de plaisir à découvrir le musée sous la conduite des membres de la Société Archéologique de la cité ainsi que les œuvres d'art des salles de l'Hôtel de Ville.



Madame Anne DUFZ, Premier Adjoint au Maire de Bapaume, membre du Club Voyages avait organisé cette journée avec le talent que tous les adhérents lui connaissent. M. Jean-Claude MERY sut la remercier en lui remettant un produit de son entreprise, symbole de Caudry, ainsi qu'à Monsieur Jean-Paul DELLEVOYE, Sénateur Maire, Président des Maires de France. Celui-ci se montra très heureux d'accueillir une aussi importante délégation du monde associatif et remercia le Président Pierre BAZIN d'avoir choisi Bapaume pour cette réunion à la veille du 30ème anniversaire du club.

Un restaurant réputé de la ville servit de cadre à cette assemblée où l'on rappela les activités prochaines et plus lointaines :

- **Mercredi 8 Mai :** Bruges, visite de l'Expo VAN EYCK, repas, promenade en bateau sur les canaux, découverte des vieux quartiers, des béguinages... (8 places).
- **Samedi 15 Juin :** Chantilly. Les plus beaux feux d'artifice du Monde !!!
- **Mercredi 9 Octobre :** Château Thierry et les environs, le château de Condé (dans lequel sera pris le repas) les instruments de musique en cuivre de Couesnon...

Le club prend encore quelques inscriptions pour :

- La Forêt Noire (23-30/09/02)
- Le Brésil (16/02/03 au 01/03/03)
- Croisière Moscou / Saint Petersburg (07/2003)
- Benalmadena Playa (Costa del Sol)

Renseignements, adhésions et/ou inscriptions :
03.27.85.09.38

Erratum

L'édition 2002 de notre Guide Pratique comporte un numéro de téléphone erroné. En effet, une inversion de chiffre s'est malencontreusement glissée dans ce document. Le numéro de la Gare de CAUDRY est le 03.27.85.30.03.

Toutes nos excuses à l'entreprise dont nous avons mentionné les coordonnées pour les désagréments causés.

Le PACT

Antenne du Cambrésis

1, rue Gambetta à Caudry - ☎ 03.27.75.83.31

Ouvert le lundi de 14h à 17h

Mardi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Le PACT contribue à l'amélioration des immeubles anciens, à la restauration immobilière et à l'insertion par le logement. Sa mission est de permettre à toutes les catégories sociales d'accéder à un confort et une qualité d'habitat décentes.

Le PACT est au service du particulier ; il participe également à l'animation des quartiers en cours de rénovation ; il réhabilite des immeubles ou groupes de logements pour le compte des collectivités locales et effectue la gestion locative d'immeubles de son propre patrimoine ou pour le compte de collectivités locales ou de bailleurs privés.

Le Guide du Nouveau-Né et de l'Enfance



L'annonce d'une future naissance est l'occasion d'un moment de joie intense pour les futurs parents.

C'est également une période où ils ont besoin d'être guidés et informés sur une multitude de points se rapportant à l'arrivée d'un enfant.

Le guide du Nouveau-né, publié par la C.A.F., s'efforce de répondre à ces interrogations et apporte des informations claires et précises dans les différents domaines liés à la naissance. Seront traitées, dans cet ouvrage, les différentes questions liées au bébé et à la maman, avant, pendant et après la naissance :

- le suivi médical
- l'aide à domicile
- les prestations légales
- l'aménagement de la maison
- l'alimentation de bébé
- le trousseau
- l'hygiène
- la beauté et la remise en forme
- les gardes d'enfants
- les adresses utiles
- les mutuelles et assurances

Ce document utile à tous, sera gratuitement mis à disposition dans les cabinets médicaux de radiologie et échographie, laboratoires d'analyses médicales, maternités publiques et privées (C.A.F et C.P.A.M lors de la déclaration de grossesse, Etat-Civil des mairies) et remis à chaque médecin généraliste et gynécologue du Cambrésis.



Des vaccinations publiques

(Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Polio - R.O.R. - Hépatite B)

sont organisées par la Mairie

les 22 Mai et 19 juin

au Centre Médico-scolaire, rue Van Der Meersch.

Demande d'aide dans le cadre du Fonds Solidarité Eau Pour les personnes en difficulté

Lorsqu'une demande d'aide est accordée en Commission du Fonds Solidarité Eau, présidée par l'Etat (DDASS), la personne concernée reçoit une lettre l'informant de la somme allouée.

Cet abonné s'engage à régler au Service des Eaux, selon les modalités précisées par Monsieur le Receveur-Percepteur de CAUDRY, la part res-

tant à charge après déduction faite de l'aide accordée.

Une convention est à signer aux bureaux du Service des Eaux. En cas de non respect des engagements ou à défaut de réponse sous un mois, l'abonné perd le bénéfice de l'aide accordée par la DDASS et doit régler l'intégralité de sa dette.

Votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie plus accessible...

Depuis le 3 avril 2002, pour vous rendre un meilleur service, la permanence d'accueil de Caudry est ouverte chaque Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h et Vendredi de 9h à 12h à la Maison CAF - 11 rue Gambetta.

Attention,

le serveur vocal « ALLOCAF » de votre CAF a changé de numéro !
Votre CAF toujours en ligne sur
le 0821 019 959 (0,118 € la minute), un coût en diminution !

A partir d'un téléphone à touches,

- 1 - Composez le 0821 019 959.
- 2 - Vous entendez un message d'accueil
- 3 - Tapez sur la touche*
- 4 - Composez les 7 chiffres de votre numéro d'allocataire.
- 5 - Composez les 4 chiffres de votre code confidentiel.
- 6 - Laissez vous guider par la voix d'ALLOCAF

365 jours par an, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Ce service est à votre disposition pour vous permettre de nous joindre plus facilement par téléphone.

Vous pourrez connaître :

- la date, le montant et le détail du dernier paiement
- la date, le montant et le détail du paiement précédent
- le solde des remboursements en cours
- le point d'accueil le plus proche de votre domicile
- la suite apportée à votre dernier courrier.

Vous pourrez également recevoir une attestation de paiement.

L'OTSI a fait ses valises

Déplacé depuis le 26 février 2002 pour cause de travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des Fêtes, l'Office de Tourisme* se situe actuellement dans la galerie marchande.

Office de Tourisme*

Galerie Marchande - Place de Gaulle - CAUDRY - Tél. 03.27.76.29.85.

Horaires d'ouverture :

Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Samеди de 10h à 12h et de 15h à 17h30



Changement d'horaires d'ouverture de la Déchetterie Communautaire

Horaires d'été du 1er Avril au 31 Octobre

Lundi9h30-12h30	14h00-17h00
Mardi9h30-12h30	14h00-19h00
Mercredi9h30-12h30	14h00-17h00
Jeudi9h30-12h30	14h00-17h00
Vendredi9h30-12h30	14h00-19h00
Samedi9h30-12h30	14h00-17h00
Dimanche9h00-12h00	



LA PREVENTION ROUTIERE

Association reconnue d'utilité publique

« La palme de l'ordre du conducteur »

La Prévention Routière, Association reconnue d'utilité publique, dont l'objectif est d'obtenir une diminution de la fréquence et de la gravité des accidents de la route, honore ses adhérents qui, pour leur conduite exemplaire au volant démontrent leur volonté d'améliorer la sécurité sur les routes.

La Palme de l'Ordre du Conducteur, créée à l'initiative de LA PREVENTION ROUTIERE, est une distinction réservée aux membres de l'Association, usagers de la route, qui remplissent certaines conditions. Elle peut être décernée à quiconque déclarant sur l'honneur avoir conduit un véhicule automobile ou une motocyclette pendant un certain nombre d'année ou pendant un certain nombre de kilomètres :

*Palme de Bronze : 5 ans ou 50 000 km

*Palme d'argent : 10 ans ou 200 000 km

*Palme d'or : 25 ans ou 500 000 km

*Palme de Platine : 40 ans ou 1 200 000 km

*Palme de Diamant : Palme de Platine depuis au moins 2 ans.

Sans avoir été reconnu responsable d'un accident corporel de la circulation routière pendant la période considérée, ou fait l'objet d'une mesure judiciaire de retrait de permis de conduire (suspension ou annulation).

L'attribution de la Palme donne lieu à la remise d'un diplôme, d'une carte de l'Ordre du Conducteur de La Prévention Routière et autorise le port de l'insigne de boutonnière et de la plaque de calandre de voiture.

Trois Caudrésiens ont ainsi mérité cette année de recevoir la plus haute distinction du bon conducteur, le diplôme de diamant, pour 42 ans et plus de conduite sans accident corporel responsable et sans suspension de permis.

L'équipe de la Rédaction adresse ses plus sincères félicitations à Mme Madeleine DEGARDIN, Mr Clément CARON et Mr Eugène PORET.

Assemblée Générale de l'Harmonie Municipale

Cette année l'Harmonie Municipale et la Batterie Fanfare ont porté haut les couleurs de la Ville. L'Orchestre d'Harmonie compte actuellement 62 exécutants et la Batterie Fanfare, 21. Ils ont œuvré de façon remarquable et ont honoré la Cité de la Dentelle par leurs différents concerts sur Caudry et à l'extérieur, et par de nombreux défilés. Lors de l'Assemblée Générale, Mr Germain SANTER, Président, a remercié les nombreux musiciens présents dans la salle, ainsi que Gilles LEROUGE, Sabine LIENARD et Luc GABET pour leur important travail durant l'année, et l'entente qu'ils font régner parmi les musiciens. Il remercia également, Jean-Marie DELADERIERE pour la présentation des concerts, ainsi qu'André FLAMENT et Aimé GABET pour l'exposition sur l'Harmonie qui a remporté un franc succès dans la salle au-dessus du cinéma.



TELEPHONER AU VOLANT AUGMENTE LE RISQUE D'ACCIDENT.
Si chacun fait un peu, c'est la vie qui gagne.



Les nouveaux commerçants



"Le Country" 6, Place de Gaulle - Tél. 03 27 85 02 47



"La Renaissance" 39, rue Aristide Briand - Tél. 03 27 85 37 49



"Café de la Gare" Galerie Intermarché - Tél. 03 27 85 47 53



"Le Bybloss" 108, rue de St-Quentin - Tél. 03 27 85 25 63



"Ets Poulain" Electricité Générale, Plomberie, Sanitaire
218, rue de St-Quentin - Tél. 03 27 70 41 67



Restaurant "Le Marrakech" Spécialités Marocaines
1, rue Henri Barbusse - Tél. 03 27 70 39 80



"Khebab" rue Salengro



"Banque Populaire"
Place de Gaulle

Association Géronto-Assistance

L'Instance de Coordination Est-Cambrésis, association loi 1901, a été créée en juin 2000 sous la présidence du Docteur Ingrid DEVOUEIZE, gériatre au Centre Hospitalier du Cateau. L'association regroupe de nombreux partenaires médicaux, paramédicaux et sociaux. Le secteur d'intervention couvre les cantons de Clary, Le Cateau, Landreies, Solesmes et Carnières. Ce réseau de coordination est un lieu d'écoute et de conseils avec pour objectif de permettre à la personne de plus de 60 ans d'être, après évaluation, en adéquation avec son lieu de vie et de recevoir la qualité de soins qu'elle est en droit d'attendre. Les différentes missions auprès des personnes âgées et de leur famille consistent en :

- une étude des besoins, après évaluation médicale, sociale, environnementale et fonctionnelle
- une information sur leurs droits, les démarches à suivre.
- une orientation et une coordination afin de proposer un plan d'aide en accord avec la personne âgée, sa famille et les partenaires. Elle peut aider à la mise en place des actions et si besoin contacter les intervenants et transmettre les données nécessaires.
- un suivi à deux mois pour ajuster les aides selon l'évolution des besoins.

Deux coordinatrices peuvent vous recevoir soit lors des permanences au local à Le Cateau ou à Caudry, soit sur rendez-vous. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi.



Brigitte BRISSEZ



Laurence Grattepanche



Claire ROBERT

Une ergothérapeute propose des visites à domicile afin d'effectuer l'évaluation environnementale et fonctionnelle. Elle peut vous conseiller sur le matériel et l'aménagement de votre domicile. Elle organise également des réunions d'information sur la prévention des chutes, ouvertes à tous.

Instance de coordination Est-Cambrésis Géronto-Assistance
21, boulevard Paturle - 59360 LE CATLAU.
Tél. 03.27.84.66.12 - E-mail : gerontoassist@aol.com

Permanences :

• Caudry

1er et 3ème lundis de chaque mois
(Foyer Schweitzer ou Maison Quartier Maupassant)

• Le Cateau

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30

Voyage Annuel de la Ville

Le voyage annuel de la Ville de Caudry est fixé cette année au Mercredi 29 Mai 2002.

Au programme :

Le matin, visite du Centre Minier de LEWARDE.
Le midi, Repas avec Orchestre (à 13 heures)
à la salle polyvalente du Val du Riot à Caudry.
Départ le matin par car à 8h15 de Caudry

Pour participer au voyage il faut :

- être âgé(e) de 60 ans dans l'année
- résider à Caudry depuis au moins un an.

Frais de participation au déplacement : 8 €

Inscription au Foyer Albert Schweitzer, rue Marliot
Les jeudi 2 et vendredi 3 mai et les lundi 13 et mardi 14 mai 2002
De 9h à 12h et de 14h à 17h.

Michel PRUVOT

à la Salle Polyvalente du Val du Riot

Durant plus de 3 heures, les aînés ont pu danser sur des airs d'accordéon, à l'occasion du thé dansant de printemps organisé par les Villes de Beauvois, Caudry, l'association des aînés et le foyer Albert Schweitzer.

Michel Pruvot, accordéoniste bien connu de nos chères têtes blanches, était présent et contribua à la bonne réussite de cet après-midi dansant.



A vos agendas :

Jeudi 20 juin à partir de 14h
Après-midi d'information au foyer Albert Schweitzer
« La Prévention des Chutes »

Association des retraités de Caudry - A.R.C. « Les Vieux Travailleurs »

L'assemblée générale aura lieu à la Salle Polyvalente du Val du Riot le samedi 19 Octobre 2002

14h : Assemblée Générale

15h : Thé Dansant

18h : Distribution de colis aux adhérents

Aucune adhésion le jour de l'A.G.

La semaine bleue des seniors
se déroulera cette année
du 14 au 20 octobre 2002.

St Michel à BLC

pour fêter les Grand-Mères

La poésie et la création n'ont pas d'âge. Les Maternelles sections « Moyens et Grands » de Madame Laurent l'ont prouvé en trouvant un cadeau formidable à offrir à leurs mamies pour célébrer la fête des Grand-Mères.

Sous la houlette de leur enseignante et de leur directrice Mme Vermell, ils se sont rendus à Radio BLC pour réciter la poésie « Ma Mamie » qu'ils ont créée ensemble.

C'est donc en direct que toutes les mamies ont eu la joie et l'émotion d'écouter la voix de leurs petits enfants, graines de stars pour l'occasion !

BLC en a profité pour les enregistrer et diffuser la poésie le jour de la fête des grand-mères car elle est également dédiée à toutes les mamies du Monde !

Mme Vermell a félicité les enfants pour leur création et leur prestation impeccable à BLC et a remercié l'équipe de la radio locale qui a bien voulu les accueillir et jouer le jeu.

Ma mamie...

C'est comme un livre de recettes :

Quand j'ai un peu froid,
Elle me donne du chocolat.
Quand j'ai du chagrin,
Elle me tient par la main.
Quand j'ai peur dans le noir,
Elle me raconte des histoires.
Ma mamie à moi,
Elle est ainsi faite :
De beaucoup d'amour
Et d'un peu de tendresse.
Et si ses cheveux sont gris,
C'est qu'elle a eu des soucis.
Et les plis aux coins de ses yeux,
C'est le temps qui le veut...
Ma mamie à moi
Est ainsi faite,
De beaucoup d'amour,
Et d'un peu de tendresse...

CLASSES DE NEIGE À ST JEAN DE SIXT

Après les classes des écoles Paul Bert et Janssoone en janvier, une centaine d'élèves de Jean Macé et Condorcet étaient à St Jean de Sixt du 16 au 29 mars derniers. Ce deuxième séjour s'est passé dans d'aussi excellentes conditions que le premier.

A cette occasion, une délégation de la commission municipale de l'enseignement menée par Monsieur Pierre LEVEQUE, adjoint, accompagné de deux conseillers municipaux et du directeur du Service Enfance et Jeunesse ont rendu visite aux élèves et à l'équipe d'encadrement. Ils ont pu constater, à travers ce type de séjour, l'épanouissement des enfants qui ont participé à un programme chargé et très varié, concocté par les quatre enseignants.



NEIGE ET ÉDUCATION :

L'aspect éducatif du séjour est travaillé dès les semaines qui précèdent le départ, dans toutes les matières scolaires. Les élèves ont résolu des problèmes d'arithmétique sur le transport, étudié la faune et la flore locales... Les enseignants continuent à exploiter le séjour, au retour à Caudry. L'éducation concerne aussi l'apprentissage de la vie en collectivité. La vie quotidienne encadrée par les animateurs est également source d'apprentissage (hygiène, rangement des chambres, repas pris en commun...). La gestion de l'argent de poche est suivie par les enseignants mais implique directement les enfants.

ANIMATION ET SOUVENIR :

Le ski est quasi quotidien pour tous, les cours sont dispensés par des moniteurs de l'école de ski française. Le talent des jeunes sportifs leur a permis de décrocher pour la plupart, la première étoile et d'autres la deuxième. La remise des récompenses a été digne des cérémonies olympiques ! Les veillées du séjour sont organisées par une équipe dynamique et enthousiaste de dix animateurs et une coordinatrice. Un assistant sanitaire est sur place pour gérer la santé des enfants au quotidien. L'objectif était de détendre et divertir à travers les soirées casino, chants, crêpes...

Durant la journée, de nombreuses visites permirent de découvrir les ressources locales : Anncey et son lac, une cristallerie, une ferme, une ballade avec des chiens de traîneau, une séance avec l'Office National des Forêts.

La tête pleine de souvenirs, les enfants ont retrouvé leur ville, leur famille et ensuite leur école, mais depuis ce séjour, forts de cette nouvelle expérience, quelque chose a changé chez eux : ils ont « grandi ».

D. KUROWIAK
Conseillère Municipale

NAISSANCES

LECFRE.....	Brenda	27/07/01	NFUVILLE.....	Katharina	03/12/01
IANNUZZI.....	Angel	05/12/01	PAMART.....	Baptiste	17/12/01
DANAPPE.....	Marion	18/12/01	MANSSART.....	Mathieu	18/12/01
RAMLETTE.....	John	22/12/01	CHOCI IOY.....	Mathieu	23/12/01
QUINCI ION.....	Teddy	23/12/01	DRUARI.....	Adrien	24/12/01
CHARBONNEI.....	Meg	25/12/01	VOISIN.....	Aimy	30/12/01
WALLERAND.....	Lmillie	30/12/01	CHATELAIN.....	Alexis	03/01/02
PAHU.....	Jimmy	05/01/02	MANDRELIER.....	Benjamin	08/01/02
PLIC ION.....	Adrien	10/01/02	LENGRAND.....	Mathilde	12/01/02
COURDENT.....	Gwendoline	13/01/02	DLSI OSSEZ.....	Marine	14/01/02
CARDON.....	Chloé	15/01/02	DA COSTA MENDES.....	Clélia	19/01/02
STIEFFENI IOI ER.....	Chloé	20/01/02	SOURGET.....	Gwendal	21/01/02
ROVIN.....	Lisa	23/01/02	PETIT.....	Kévin	24/01/02
ATALAY.....	Daphné	28/01/02	PERUS.....	Benjamin	30/01/02
DIEDIN.....	Louise	31/01/02	CAILLEZ.....	Lucie	01/02/02
MONIUY.....	Loghan	01/02/02	LEVEQUE.....	Luane	06/02/02
TRIOUX.....	Martin	06/02/02	LOCOGE.....	Romain	08/02/02
ZATOUT.....	Grégory	09/02/02	ZATOUT.....	Nathan	09/02/02
FOSTIER.....	Ophély	15/02/02	SAVREUX.....	Corentin	16/02/02
HERMANGE.....	Maxence	23/02/02	CANONNE.....	Louise	24/02/02
HALU.....	Kassandra	25/02/02	WANESSE.....	Quentin	26/02/02
SCOUHAIRE.....	Lugo	27/02/02	BUTA.....	Théo	01/03/02
WAROQUIER.....	Théophile	04/03/02	LEVEQUE.....	Guillaume	05/03/02
FERNET.....	Marine	06/03/02	JACQUEMIN.....	Cécilia	06/03/02
DELATRE.....	Océane	07/03/02	LEDUCQ.....	Philippe	07/03/02
GARD.....	Alexi	08/03/02	ZACZYK.....	André	12/03/02
CHOQUET.....	Melvyn	13/03/02	PLPIN.....	Sébastien	13/03/02
BEAUVOIS.....	Nicolas	14/03/02	WANESSE.....	Claire	18/03/02
CLARYSSE.....	Marine	21/03/02	BADOR.....	Orlane	24/03/02
FLAGEL.....	Elyse	25/03/02	KETELAERE.....	Esteban	26/03/02
ZIANI.....	Lay-Lou	26/03/02	CARRON.....	Chloé	29/03/02
RFNARD.....	Damien	29/03/02	BLONDIJAU.....	Solène	30/03/02
BISIAUX.....	Damien	01/04/02	VROI ANI.....	Horian	04/04/02
LEDIEU.....	Benjamin	05/04/02	ROUGE.....	Margaux	06/04/02
CORNU.....	Mathilde	09/04/02	DENZEZ.....	Justine	10/04/02

MARIAGES

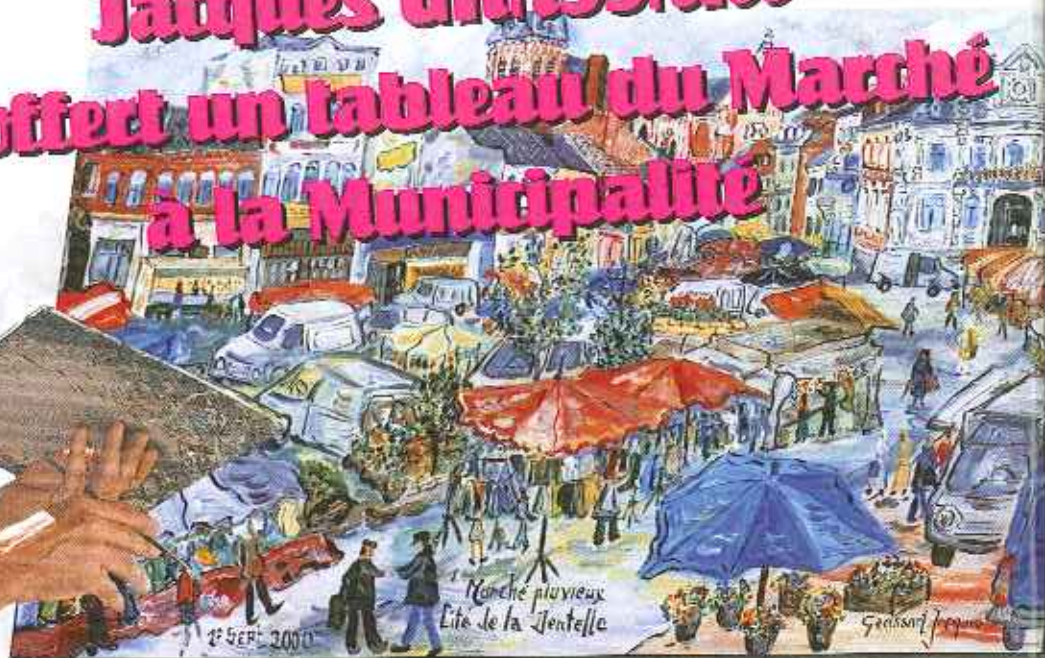
19/01/02	Camille ZINSOU.....	Sandrine LENEUTRE
26/01/02	Vincent COURTOIS.....	Sylvic LEROY
09/02/02	Pascal DESSAINT.....	Anita HESS
08/03/02	Fabrice DUBOIS.....	Thérèse THIEULLET
09/03/02	Mounir AICHI.....	Marie-Christine LEFEBVRE

DÉCÈS

02/12/01	GABET	Jeanne	Vve Bracq	79 ans	28/01/02	LANCIAUX	Yvette	Vve Grimbert	78 ans
06/12/01	LENGRAND	Paulette			29/01/02	TAMBOISE	Michel		65 ans
11/12/01	HSZKA	Thadée			30/01/02	LEVEQUE	Karine		24 ans
12/12/01	DEMONT	Claude		61 ans	30/01/02	PARADIS	Jeanne	Vve Salokat	78 ans
14/12/01	LOJOU	Raymonde	Vve Lecerf		07/02/02	RONCE	Jules		67 ans
19/12/01	CHASTIN	Christiane	Vve Depreux	61 ans	11/02/02	DUTILLEUL	Eugène		82 ans
23/12/01	DUQUESNOY	Anne	Vve Ballereau	55 ans	12/02/02	LOISELUX	Jenny		92 ans
27/12/01	GUINLT	Marcel		89 ans	14/02/02	BERTHIER	Albert		72 ans
29/12/01	BRACQ	Simonne	Vve Leneutre	77 ans	14/02/02	DEBAERE	Jean-Luc		46 ans
30/12/01	GODYNS	Raymonde	Vve Chemin	87 ans	15/02/02	MOREAU	Maryvonne		52 ans
01/01/02	GARDIER	Noëlla	Vve Ruffin	77 ans	19/02/02	FIGNIEZ	Germaine	Vve Lamouret	97 ans
05/01/02	LEVEQUE	Jean		58 ans	20/02/02	ELI IJIN	Yvonne	Ep. Madrassi	81 ans
05/01/02	SAUTIERE	Pierre		67 ans	21/02/02	CARTIGNY	Renée		81 ans
06/01/02	SANCA	Margit	Vve Campagnon	89 ans	23/02/02	BESIN	Marcel		79 ans
08/01/02	MARTIN	Nadine	Vve Lamotte	58 ans	26/02/02	PETIT	René		81 ans
08/01/02	SANTERRE	David		21 ans	28/02/02	LECFER	René		70 ans
11/01/02	PLIC IART	Jean-Louis		53 ans	06/03/02	BONNEVILLE	Robert		79 ans
14/01/02	LEFRANI	Mathilde	Vve Lenain	82 ans	12/03/02	MFRESSE	Noël		70 ans
17/01/02	CODAMIN	Solange	Vve Bougenière	81 ans	18/03/02	BETHERMAT	Maurice		78 ans
17/01/02	VILETTE	Paul		91 ans	23/03/02	QUIEVREUX	Ernest		76 ans
20/01/02	HEGO	Louise	Vve Claisse	83 ans	27/03/02	DUBOIS	Nicole	Ep. Trottein	40 ans
22/01/02	DEFOSSE	Stéphanie		28 ans	06/04/02	KNECIT	Jean		90 ans
25/01/02	CORBISLZ	Jules		92 ans	10/04/02	AGNERAY	Auguste		73 ans
27/01/02	COFT	Irène	Vve Capelle	80 ans					



Jacques GRASSART
a offert un tableau du Marché
à la Municipalité



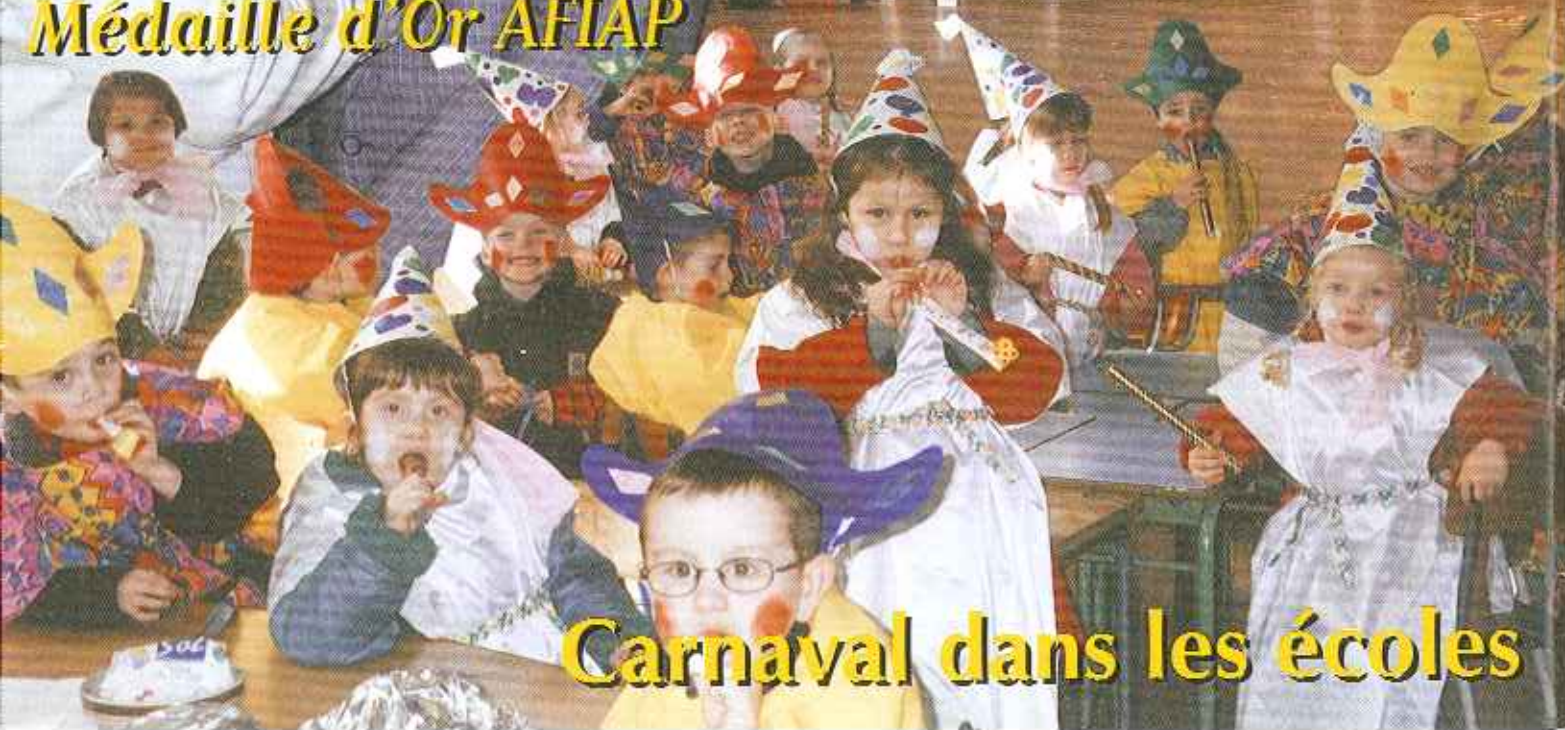
Le SCHPOUNTZ

Café Leger

Papeterie

Pascal AUVÉ

Médaille d'Or AFIAP



Carnaval dans les écoles